



Les Entretiens Européens  
&Eurafricains

## Plateforme UE/Afrique(s) du 26 janvier 2017 à Paris

**Régulation financière et union bancaire  
pour favoriser le financement des PME/ETI en Afrique de l'Ouest  
(comparaison avec l'Europe)**



Animée par **Claude FISCHER-HERZOG**, directrice d'ASCPE-Les Entretiens Eurafricains.

Avec la participation de :

-**Luc BOSCARO**, directeur de cabinet du Président, Crédit coopératif

-**Ibrahima DIOUF**, directeur général et directeur international, EBI SA groupe Ecobank

-**Jean-Jacques ESSOMBE**, avocat, cabinet ORRICK-RAMBAUD-MARTEL

-**Alain LE NOIR**, conseiller du président, Club des dirigeants de Banque et Etablissements de crédit d'Afrique

-**Alexandre MAYMAT**, directeur Afrique, Société Générale

Mme **Claude FISCHER-HERZOG** introduit la session par rappeler la problématique actuelle de la régulation bancaire en zone ouest africaine. Le secteur bancaire africain voit en effet sa croissance ralentir, alors que le besoin de financement des PME/ETI est massif. Comment les banques peuvent-elles se développer dans cette situation économique tout en assurant leur rôle de stabilisatrices ? Il faut repenser leur fonction, et trouver une cohérence entre la politique monétaire de la région, sa consolidation, mais aussi le financement de son économie. Mme Fischer-Herzog rappelle d'autre part la création récente de l'association EURAFRIQUE 21 à Ouagadougou, le 10 janvier 2017, qui va pouvoir aider à engager cette réflexion en profondeur. L'association a en effet pour but de rassembler des citoyens et des acteurs des secteurs publics et privés pour un dialogue avec les institutions sur les enjeux de l'investissement et de l'intégration régionale.

**Alain LE NOIR** articule sa réflexion autour de 3 points.

1) Présentation de la banque dans les pays africains en zone franc CFA

D'un point de vue historique, la véritable banque africaine est née d'un « bigbang » dans les années 80 avec la fermeture de toutes les banques d'Etat. Ce bigbang a touché la quasi-totalité de la zone franc CFA. Les banques de développement (à quelques exceptions près) ont été fermées suite à des insuffisances de gestion mais aussi en raison de causes extérieures (renversement des termes de l'échange, notamment). La banque africaine est née de ce bigbang avec la création il y a 35 ans de la première banque africaine à Bamako.

Jusqu'aux années 1980, les banques françaises détenaient 75% des actifs bancaires (Société Générale et Crédit Lyonnais notamment). Actuellement, on peut noter quatre particularités des banques africaines :

- Toutes les banques (à l'exception de 2 au Togo et 3 en Côte d'Ivoire) sont privées. Et sur ces exceptions, l'Etat fait du portage. L'Etat conserve cependant une fraction minoritaire dans le capital d'un certain nombre de banques.
- Les banques sont toutes des banques universelles. Certaines institutions s'orientent vers la microfinance et la mésofinance.
- En dépit de taux de bancarisation bas et peu évolutif, le nombre de banques ne cesse d'augmenter, principalement en Afrique de l'Ouest. On assiste à de nombreuses créations d'agences (2 000 en UEMOA – Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), surtout en milieu urbain.
- Près des ¾ du total des bilans sont détenus par des groupes bancaires, parfois récents. La BOA (Bank Of Africa) est présente dans 15 pays. Les banques françaises sont toujours présentes au travers principalement de la Société Générale qui reste banque leader pour tous les pays de la zone franc CFA. On peut aussi noter l'apparition récente de nouveaux groupes bancaires africains : Coris Banque Internationale (première banque du Burkina Faso), banque de développement du Mali.

Ces évolutions traduisent une confiance manifestée par les investisseurs locaux et internationaux. Il faut aussi noter l'importance grandissante des groupes bancaires marocains (3 sont devenus leaders dans les pays de l'UEMOA).

Quel avenir pour la banque africaine ? Tous les économistes s'accordent pour reconnaître que l'Afrique est le continent de demain. En Côte d'Ivoire par exemple, on observe une croissance similaire à la croissance chinoise d'hier (avec augmentation du PIB de 8 à 9%). Les classes moyennes se développent. Les fortes potentialités en matières premières, agricultures, démographiques permettent d'être optimistes. Mais ces évolutions sont disparates. Il y a beaucoup d'inconnues : politiques (si l'UEMOA s'en sort correctement, c'est plus difficile à la CEMAC – Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale), économiques (notamment vis-à-vis des dépendances aux cours des matières premières et des productions agricoles – qui échappe aux africains), climatologique (dépendance à la pluviométrie), idéologique et religieux (le Mali, le Burkina, le Niger, le Tchad et d'autres sont sous la menace des extrémistes islamistes). Il faut donc rester prudent.

## 2) Financement des PME par les banques africaines

On a pour habitude de dire que les banques sont frileuses vis-à-vis des PME (et pas seulement en Afrique). Pourtant, les banques africaines transforment l'essentiel de leurs dépôts en crédits. En UEMOA, la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) indiquait récemment que la distribution des crédits en Afrique de l'Ouest a augmenté de 20% entre 2015 et 2014. Mais les faiblesses, les insuffisances sont là : les banques financent à 60% le cycle de fonctionnement des entreprises, les besoins en trésorerie. Pour le financement à long terme, on tombe à 5%.

## 3) Obstacles et solutions

Les obstacles sont nombreux :

- les ressources mises à disposition, dont 60% sont des ressources courtes
- l'application de l'OHADA (l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, qui est d'ailleurs le seul cas d'harmonisation de droit international des affaires). Même s'il s'agit d'un outil précieux, les banques souffrent des incohérences des décisions de justice qui en découlent et qui ont tendance à les condamner malgré les garanties qui existent.
- l'environnement qui demeure à risque (politique, social, économique) et qui rend tout engagement à long terme difficile. Ces risques justifient les taux qui restent élevés.
- les réglementations Bâle, qui imposent des règles trop restrictives dans la distribution des crédits. Les « ratios prudentiels », qui sont les mêmes ratios que pour les pays développés, incitent tellement les banques à la prudence qu'elles sont tentées de ne plus faire de crédit. Or la priorité devrait être donnée en Afrique à sortir de la spirale de sous-développement pour émerger. Bâle IV devra traiter les sujets des autorités de régulation mondiales et de la suspension de l'harmonisation des normes pour les banques européennes, pénalisées.

Pourquoi les banques centrales africaines n'ont pas la même attitude que la BCE qui vient de prendre la décision de soutenir les économies par le rachat des dettes publiques et privées ? Dans la réglementation, pourquoi maintenir les réserves obligatoires – essentielles sur le plan bancaire de la politique monétaire principalement en temps d'inflation ? Aujourd'hui, on souhaite plus d'inflation du côté de la BCE, alors que l'inflation est de 2% dans l'UEMOA ! On fige les ressources au lieu de les orienter vers le crédit. Les banques européennes sont très liquides, c'est l'inverse en Afrique. En zone CEMAC, les banques souffrent (moins en UEMOA) : on ne fait plus de crédit, donc on ne participe plus au développement. Les banques centrales restent réticentes.

La mode actuelle est à la désintermédiation (prônée notamment par les banques centrales), qui implique de réduire le rôle des banques. Or, si en Europe les banques financent toujours 70% de l'économie, en Afrique c'est 95%.

En conclusion, les banques africaines sont généralement saines mais fragiles car dépendantes soit des politiques, soit du cours des matières premières, soit des autres continents. Il existe une réelle distinction entre les banques de l'UEMOA (qui sont liquides, mais dont les trésoreries sont longues à se faire et vites à se défaire), et celles de la CEMAC, parfois en difficultés (avec 2% de croissance, elles sont en perte en juin 2016).

Les banques africaines doivent faire face aux risques de l'intermédiation, des fraudes, au risque informatique, au risque systémique et conjoncturel, à la baisse des taux d'intérêts, à la transformation des métiers.



**Luc BOSCARD**, directeur de cabinet du Président du Crédit coopératif, reconnaît une présence encore modeste de son entreprise en Afrique. Il définit l'économie sociale et solidaire comme s'étant construite au fil des siècles dans une réponse à une série de crises. Elle a généré une innovation sociale qui a créé des communautés qui se sont démultipliées : monde des mutuelles, encadrement des associations, construction des coopératives. Le concept d'économie solidaire est plus récent, plus diffus. Il s'élabore autour d'une nouvelle mise en perspective du temps et de l'espace et pose l'humain en lien avec ses congénères. En quelques chiffres, l'économie sociale et solidaire représente 10% des salariés en France, dans tous les secteurs de l'économie, 46% des assurances, et 30% des banques populaires, ainsi qu'1,5 millions d'associations (4/5<sup>ème</sup> fonctionnant grâce aux bénévoles).

Le Crédit coopératif privilégie une approche culturelle en Afrique. Sa première intervention au Mali il y a 30 ans s'est déroulée sous la forme d'une pratique de microfinance, en soutien à une structure de 700 salariés. L'approche culturelle du crédit coopératif ne s'est pas traduite en une présence capitaliste, mais en une assistance technique au sens de bénévolat. Les structures de microfinances participent au passage de l'économie informelle à l'économie formelle. L'approche culturelle induit une inscription dans la durée. Le Crédit coopératif étudie notamment l'appropriation africaine de la banque mobile. Il a aussi pu noter que l'expérience d'Orange sur le continent a influencé sa stratégie de rachat de Groupama banque.

Il y a des leçons à tirer du système européen, du carcan de l'encadrement réglementaire, du problème de confiance. La notion de tiers de confiance, apparue après la crise des années 80, est intéressante : elle signifie la capacité à attirer un dépôt. Il est compliqué de réguler, d'encadrer la confiance. Mais il existe des outils, des règles qui manifestent une certaine forme de confiance : le concept de ratio de solvabilité, proposé par les autorités régulatrices, peut absorber différentes sortes de crises par exemple. Mais c'est compliqué : si une crise de solvabilité étouffe, une crise de liquidité tue. M. Boscard admet ne pas avoir de réponse sur le sujet de la solvabilité.

Il existe des outils de mobilisations : la capacité de réescompte, par exemple, permet de donner aux établissements plus de souplesse pour pouvoir lever des liquidités (même si elle s'applique modérément en Afrique de l'Ouest).

La volonté de désintermédiation du secteur bancaire, même si elle est à la mode, est trop rapide. Nos économies ne sont pas au même stade, les outils ne sont pas tous les mêmes, et la bancarisation n'est pas suffisante en Afrique pour commencer déjà la désintermédiation.

**Alexandre MAYMAT**, directeur Afrique de la Société Générale, veut partager un discours plus optimiste : le monde bancaire est un monde de contraintes, mais il existe en Afrique des opportunités formidables, avec une révolution des pratiques de la banque sur des territoires vivants, qui connaissent beaucoup d'évolutions. La Société Générale est un acteur ancien en l'Afrique : présente depuis un siècle au Maroc, elle est apparue dans l'UEMOA dans les années 70. Elle s'est développée dans 8 nouveaux pays ces quinze dernières années (Mozambique, Togo...). Elle représente 3,4 millions de clients, et 150 PME. Forte de son ancienneté et de son développement continu, elle occupe un positionnement important (top 3 des banques internationales présentes en Afrique).

Le financement des PME est capital pour le développement de l'Afrique, et il n'existe pas de développement des PME sans accès au financement. Il existe 4 millions de PME en Afrique, c'est un secteur qui croît énormément (avec une croissance à deux chiffres par an) mais 1 million seulement d'entre elles dispose d'un accès formel au crédit bancaire. Des contraintes pèsent sur la capacité des banques à accompagner les PME, certaines liées au PME elles-mêmes : de petites tailles et récentes, elles s'internationalisent (et placent leurs capitaux à l'extérieur de l'Afrique) et tentent de diversifier leurs risques, mais restent concentrées sur un métier, un client, un fournisseur, ce qui fragilise leur activité. Même s'il existe un bouillonnement dans la croissance des PME, leur taux de survie des PME reste faible.

Certaines contraintes sont liées aux banques : la proximité reste limitée entre la banque et son client (le réseau d'agences est insuffisant, ouvrir une agence coûte plus cher en Afrique qu'en Europe à cause des opérations de cash et la rentabilité du client est faible). Il existe tout un champ de contraintes réglementaires (comment appliquer les réglementations Bâle II et III en deux ans alors qu'il a fallu sept ans pour l'Union européenne ?), de conformité et de lutte anti-blanchiment – qui vont s'imposer à tous (pour la lutte contre le terrorisme et l'accès au marché international notamment, les banques africaines doivent faire leur preuve à l'international, sinon elles n'auront plus accès au dollar). Les ratios de transformation, notamment la capacité à transformer des dépôts courts en crédit long, posent problème. On peut aussi mentionner les problèmes institutionnels et le manque confiance des épargnants, traumatisés par les crises financières, dans leur économie. Toute une série de travaux est nécessaire pour assurer une meilleure gouvernance, une stabilité et une gestion des transitions démocratiques des Etats afin d'assurer un cadre économique et fiscal respectable. Dernière contrainte : l'application de la réglementation par la justice. Il y a des progrès, notamment via l'OHADA, mais que les juges, mal formés et mal payés, ne s'approprient pas. Il existe très peu de tribunaux de

commerce. Il ne faut pas non plus oublier les nombreuses contraintes administratives (créer entreprise est difficile, surtout lorsqu'elles sont les cibles privilégiées du fisc).

Face à ces contraintes, il existe des réponses.

Avant de penser à la désintermédiation, il faut encourager les banques à s'inscrire dans un niveau d'intermédiation raisonnable. En Afrique, il existe une marge importante (20%, contre 100% pour l'UE) pour développer les crédits bancaires et impliquer les banques dans les économies. Pour ce faire, On doit améliorer l'accès aux ressources et nourrir une base de dépôt plus stable, plus longue. Il est aussi nécessaire de multiplier les mécanismes de financement sécurisés et les mécanismes de garantie.

L'élargissement des réseaux (notamment grâce aux développements des mobiles) est un autre point-clé. Pour plus de traçabilité des flux, les mobiles peuvent se distribuer chez des agents (c'est moins coûteux, et cela permet d'augmenter les points de contacts entre les banques et les clients).

Intermédiation et désintermédiation sont toutes les deux nécessaires, et le développement de l'Afrique de l'Ouest ne pourra pas s'effectuer qu'avec les banques. Il faut développer le capital-risque, les moyens financiers.

Le monde bancaire va beaucoup évoluer, la technologie mobile va révolutionner la banque. Pour M. Maymat, nous allons assister à de grands mouvements de concentration bancaires dans les années futures. La surliquidité des banques se termine, les crédits sont supérieurs aux dépôts même en UEMOA (ce qui est un signal fort). Les problématiques de réescompte des banques, d'accès au financement, aux fonds internationaux deviennent considérables pour pouvoir répondre à la croissance des besoins.

**Ibrahima DIOUF**, directeur général et international du groupe Ecobank, note que tous les problèmes abordés sont présents depuis les années 80 : nous devons reconnaître, de façon collective, notre échec. Cette reconnaissance n'est pas imputable qu'au secteur privé, ou aux régulateurs, mais au système bancaire aussi.

EcoBank est présent dans 36 pays africains. Pour le groupe, la banque de demain est le digital banking. La branche internet aide les PME à s'internationaliser et développer les échanges. Ainsi, il faut multiplier les banques, mais pas obligatoirement les agences : on doit se tourner vers les cartes bancaires et le mobile. Ce digital banking doit faire la jonction avec les PME et leurs besoins.

Il est aussi nécessaire de reconnaître que le rôle du banquier est révolu : il est important de faire plus de distribution, partager les risques. Les garanties sont difficiles à obtenir en Afrique, on doit aussi améliorer la relation entre le banquier et le client. La PME n'a pas besoin d'une banque, mais d'un banquier qui comprenne ses attentes. Malheureusement, les PME sont restrictives en termes d'échanges d'information, alors que plus le banquier en sait, plus il est confiant.

Sur le sujet des banques centrales : Ecobank, avec sa présence dans 36 pays, correspond avec une vingtaine de banques centrales. Le groupe sent un frémissement, les discussions sont plus faciles qu'avant. Incontestablement, les banques peuvent mieux faire, qu'elles soient internationales ou venant d'Afrique, ou qu'ils s'agissent de banques qui se développent.

**M. MAYMAT** ajoute qu'il faut accepter que le banquier ait un devoir de pédagogie. Il existe une réelle difficulté pour former les équipes, les faire grandir. Il y a tout un développement de réseaux d'accompagnement à penser. D'autre part, la course entre régulateurs pour être le plus restrictif possible ne rime à rien.

**Jean-Jacques ESSOMBE**, avocat au cabinet ORRICK souhaite, en tant que juriste, mettre l'accent sur les risques. Pour avoir accès à un financement, comme cela a déjà été dit, les PME rencontrent beaucoup de difficultés et ne sont pas assez outillées. Il faut traiter la problématique des garanties (pour des sources de financement diversifiées). Les choses avancent, mais selon M. Essombé, nous ne sommes pas allés assez loin. Les PME représentent 1 milliard de chiffre d'affaire. La Banque Centrale classe les entreprises en 4 catégories : les microentreprises avec un chiffre d'affaire inférieur à 30 millions, les petites PME avec un chiffre d'affaire de 30 à 150 millions, les moyennes PME avec un chiffre d'affaire entre 150 millions et 1 milliard, et les grosses PME qui pourraient accéder aux marchés financiers si la Bourse se développait. L'OHADA a répondu à un certain nombre de problèmes : il faut continuer à développer la réglementation pas à pas.

Il ne faut pas craindre une crise bancaire (sauf peut-être dans certains pays comme le Congo). Nous devons continuer à travailler surtout au niveau du régulateur, selon M. Essombé. Il n'y a pas d'Union bancaire en UEMOA, il y a une autorité monétaire qui joue le rôle de la BCE, soit une union économique. En Afrique, on a la BCEAO, autorité de supervision et non de régulation. Il faut essayer de travailler ensemble, et cela doit inclure les Etats qui prennent décisions finales.

M. Essombé propose les solutions suivantes : mettre en place un marché composé d'un segment bancaire solide, dans un contexte de marché de capitaux qui n'évolue pas. Il est aussi pour l'intermédiation, dès lors qu'elle est contrôlée.



### Questions & Débats

**Philippe HUGON**, directeur de recherche à l'IRIS, liste plusieurs problèmes majeurs quant aux financements des PME. Ainsi, les circuits financiers sont extrêmement segmentés (et posent la question du secteur informel). Que peut-on faire pour réduire la segmentation dans la révolution technologique ? Que peut-on faire pour unir le secteur bancaire ? Il ne faut pas oublier le coût très élevé de l'intermédiation financière. Le système des cautions solidaires n'est pas satisfaisant non plus.

**Eric KAHE**, conseiller en développement d'entreprise et ancien ministre du commerce ivoirien, souligne que le taux de bancarisation (de 10%) empêche les ressources qui permettent de faire crédit aux PME. La faiblesse de la bancarisation est en lien avec le fait qu'on prête à des taux élevés, tandis que l'argent de l'épargnant est peu rémunéré. Le milieu africain, de par sa structure sociale, économique, ne nécessiterait-il pas une méthode plus innovante dans la capture des richesses ? L'absence du soutien des banques centrales dans l'économie ne remet-elle pas en cause le franc CFA ?

**Samuel ELONG NDAME**, directeur finance et développement de la société Ausar Energy, se demande s'il existe aujourd'hui un fonds de garantie des dépôts pour les épargnants et les consommateurs africains (similaires à ceux de l'OCDE). Et les banquiers sont-ils assez actifs pour proposer aux épargnants africains des supports d'investissement long ? Le crowd-financing est aussi un sujet à aborder. Enfin, la désintermédiation est un moyen de pression pour faire baisser les coûts.

**Olivier BOUSIGE**, ingénieur chef de projet à Eiffage, signale qu'il faut avoir de la ressource longue pour un crédit à long terme. La banque ne propose pas de produits qui donnent envie d'épargner. Mais les particuliers doivent aussi avoir assez de revenus pour épargner à long terme. Les PME ne vont pouvoir s'internationaliser que si les infrastructures se développent avec elles. Comment EcoBank participe-t-elle à l'investissement des infrastructures ?

**Camille SARI**, président de l'Institut Euro Maghrébin d'Etudes et de Prospectives, aborde le problème de la définition de la désintermédiation telle qu'appliquée en Europe. Cette définition était initialement mise en place pour favoriser l'émergence de la bourse et des marchés financiers.

La salle apporte un témoignage confirmant les relations de suspicions entre clients et banquiers. Le taux de bancarisation est à mettre en lien avec cette méfiance. Les banques devraient faire un travail sur leurs propres agents.

**Patrick MESTRALLET**, DG de la banque U.T.B., affirme sur les décisions intrigantes de la justice en Afrique que tous les juges ne sont pas corrompus. La corruption est aussi exagérée. Dans l'UEMOA, 51% des financements bancaires sont concentrés sur 400 entreprises. L'orientation globale va dans le sens des grandes entreprises, pas des PME. La Banque centrale met en place des dispositifs pour aider ces dernières, mais les critères sont stricts. Les établissements bancaires publics ont un rôle à jouer, notamment pour l'accès aux marchés publics. Une solution possible est de développer les banques publiques, mais avec une gouvernance de type privée.

**Philippe HERZOG**, économiste, pose la question de la présence (ou l'absence ?) de système d'information concernant la nature des risques PME au sein des banques centrales. Est-ce qu'il y a un système d'information sur la centralisation en matière de crédit ? Faut-il avoir une approche sectorielle des risques (ces risques étant très différents selon les secteurs d'activité) ? Est-ce une tâche à attribuer aux banques centrales ? Ce travail permettrait aux banques de pouvoir faire une mutualisation de risque.

Les régulations Bâle ne sont adressées qu'aux banques centrales. Les banques africaines y sont-elles représentées ? Quelle présence, quelle influence doivent-elles avoir ?

Le problème de l'accompagnement est majeur en Europe aussi. Il y a un gap entre les banquiers et les PME, un besoin de financements spécifiques. Où sont les interfaces ? Il faut créer des agences locales. Et quel rôle des banques publiques ? Le problème ici est de situer l'émergence des projets.

Le développement des conditions d'investissement pour le long terme est nécessaire, ainsi que la clarification de la situation des assurances – qui doivent partager les risques avec les banques.



**Alain LE NOIR** signale qu'on a beaucoup parlé des intermédiations. Il faut renforcer l'intermédiation, mais l'appellation est à changer : une diversification des sources de médiations, de financements est nécessaire. Selon une récente études d'opinion, et notamment France, nous n'aimons pas la banque mais nous aimons les banquiers. Le taux de bancarisation est un faux problème, il vaut mieux privilégier le qualitatif au quantitatif. 40 à 50% de la population est trop pauvre pour les banques, soit 20 à 30 % de leurs clients. Il reste donc 15 à 20% de clients susceptibles d'être gagnés. Augmenter artificiellement la bancarisation ne sert à rien.

Les banques centrales africaines participent à tout, mais ne sont pas influentes. La BCE ne connaît pas la zone franc CFA.

Il existe bien des fonds de garantie des dépôts en Afrique centrale, pour répondre à la question de M. Elong NDame. Il faut cependant noter que les gros dépôts se font hors du continent. Cela souligne bien l'importance de restaurer la confiance.

En termes d'instruments, une centrale des risques existe, une centrale des bilans aussi. Plus récemment, il y a eu la création du bureau d'information des crédits. Tout n'est cependant pas déclaré.

Peut-on affirmer qu'il n'y a pas d'Union bancaire ? En UEMOA, il existe une même réglementation bancaire, avec une même supervision et les mêmes sanctions. Il y a aussi eu la création de banque de groupes.

Sur les banques publiques, la BPI fait un travail remarquable d'appui aux entreprises de toutes dimensions en France, tout en étant rentable. On doit (re)créer des banques de développement d'Etat, à condition que le développement soit privilégié sur la rentabilité, pas l'inverse.

**Luc BOSCARO** signale l'importance de drainer les petites structures vers le système formel.

Pour **Ibrahima DIOUF**, il faut revenir à la notion de cash-flow, la banque ne prête pas. Ensuite seulement il est nécessaire de chercher des garanties. Le banquier a besoin de visibilité, il doit pouvoir savoir à quoi sert l'argent et comment ce dernier va revenir. Le promoteur doit travailler là-dessus en coopération avec le banquier. Les banques africaines ne sont pas hyper liquides. Comment régler le rapport entre les ressources courtes et les crédits longs ? Et le problème du niveau de capitalisation des banques ? Il est nécessaire de renforcer les fonds propres africains. L'épargne africaine existe, mais pas en Afrique ! Comment les banques africaines peuvent-elles capter cet argent et reconnecter avec la diaspora africaine ?

**Claude FISCHER** retient des échanges l'urgence de construire une industrie bancaire et assurantielle. Il ne faut pas oublier les outils déjà mis en place, comme l'African Guarantee Fund pour les garanties. On doit développer le réseau de banques traitant la mésofinance, comme COFINA.

L'Afrique, ce n'est pas demain, c'est aujourd'hui ! Le débat système européen/africain doit être dépassé, au niveau des banques, des banques centrales ET des gouvernements. Personne ne nous impose rien, à nous d'agir !